

# REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS - PRE REGIONALE MASCULINE

## ARTICLE 1

La division est composée des :

- groupements sportifs descendant de la Régionale 3.
- groupements sportifs maintenus en Pré-Régionale de la saison 2021/2022 selon le règlement.
- groupements sportifs issus de la Départementale Masculine 2 selon le règlement.

## ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 21h00

## ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION (CODIR FEDERAL FEVRIER 2020)

- Nombre de joueurs autorisés à domicile et à l'extérieur : 10 maximum
- Date limite de qualification d'un joueur : pas de limite de date
- Types de licences autorisées (nombre maximum)
  - Licence **1C, OCT ou OCAST/1CAST (hors CTC)** : 3 maximum
  - **2C ou 2CAST (hors CTC)** : 0
  - **OC** : sans limite
  - **ASTCTC** : pour les CTC, 5 licences AS maximum
- Couleurs de licences autorisées (nombre maximum) :
  - **BC** : sans limite
  - **VT** : sans limite
  - **JH ou/et JN ou/et OH ou/et ON** : sans limite

## ARTICLE 4 : SALLE

Classement H1

## ARTICLE 5 :

- Système de l'épreuve : Ces groupements sportifs sont répartis en 1 poule de 12, disputant des rencontres aller et retour.
- Montées en division supérieure : Les groupements sportifs classés 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> accèdent en RM3 la saison suivante.
- Descentes dans la division inférieure la saison suivante : Les groupements sportifs classés 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>  
Des descentes supplémentaires pourront avoir lieu suivant les descentes de RM3.

